

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 septembre 2025 à 14h

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 04/09/2025

Date de publication : 22 SEP. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 6 dont pouvoir : 2

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Pierre BORNET, Dominique BOURRET, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Marino CASSEZ à Ismaël OGEZ et Raymond ALBIS à Jérôme VIAUD

ABSENTS : Claude BOMPAR, Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

➤ Projets de décisions du bureau communautaire

DB2025_057 : MOBILITES-TRANSPORTS - Délégation de Maîtrise d’Ouvrage au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la réalisation de deux arrêts de bus aux normes d’accessibilité sur la RD-2562 à PEYMEINADE

DB2025_058 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Demande de subvention au titre des Fonds National d’Aménagement et de développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse - Année 2025

DB2025_059 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Demande de subvention au titre des Fonds National d’Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d’Azur - Année 2025

DB2025_060 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION Appel à projet : Prix « Journée nationale de la résilience » quatrième édition

DB2025_061 : SPORTS - Parcelle section AZ n°223 – Piscine Altitude 500 à GRASSE - Convention de servitude de canalisation et de passage au profit d’Enedis permettant l’alimentation HTA du projet

DB2025_062 : DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE - Travaux de réhabilitation d’une bergerie pour la maison de l’alimentation et du développement durable – MADD - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

DB2025_063 : DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE - Extension, surélévation et réhabilitation du groupe scolaire du Bayle - Phase 2 - Réfectoire - Commune d’Auribeau-sur-Siagne - Avenant n°2

DB2025_064 : DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE - « Dotation cantonale – travaux 2025 » - Commune de Valderoure - Avenant n°1

DB2025_065 : DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE - Chemin rural des Galants – mur de soutènement - Commune d’Escagnolles

DB2025_066 : DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE - Gîte d’Adom- Phase 2 - Commune de Les Muijous - Avenant n°3

DB2025_067 : HABITAT - Dispositifs d’amélioration de l’habitat privé - Attribution de subventions »

DB2025_068 : HABITAT - Observatoire local des loyers des Alpes-Maritimes (OLL 06) - participation financière pour l’année 2025

DB2025_069 : ACTION SOCIALE EN MATIÈRE DE SANTÉ - Demande de subvention pour l’achat d’un panoramique dentaire - Lutte contre la désertification médicale

DB2025_070 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade. Avenant n°3 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse.

DB2025_071 : JEUNESSE - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, pour des actions de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale

- **Préparation du conseil communautaire ;**
- **Présentation de l'événement courir en rose par Monsieur le Président ;**
- **Discussions sur le futur calendrier des instances communautaires en rapport avec les élections municipales.**
- **Présentation du rapport d'activité GRDF pour les communes desservies en gaz de la CAPG**
- **Questions diverses**

Décision n°DB2025_057 : Délégation de Maîtrise d'Ouvrage au Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la réalisation de deux arrêts de bus aux normes d'accessibilité sur la RD-2562 à PEYMEINADE

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire, d'approuver la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage au Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la réalisation de deux arrêts de bus aux normes d'accessibilité situés sur la RD-2562, entre le rond-point de la Bléjarde et Intermarché à Peymeinade.

Le montant du projet est estimé à 13 434,50 euros HT soit 16 121,40 euros TTC.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en accessibilité de deux (2) arrêts de bus dans le cadre de cette opération pour un montant prévisionnel de 13 434,50 euros HT soit 16 121,40 euros TTC ;
- **DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés au Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée ;
- **DE DIRE** que le financement de cette opération sera prévu au budget 2025 et suivants (section investissement).

DB2025_058 : Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse - Année 2025

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'utilisateur pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Aspres, située en quartier Politique de la Ville à Grasse (QPV) ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds national France services (FNFS), pour un montant total de 45 000 € pour l'année 2025

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FNFS, un montant de 45 000 € pour l'année 2025, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers de la France Services des Aspres à Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DB2025_059 : Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d'Azur - Année 2025

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'utilisateur pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Monts d'Azur, située en zone de revitalisation rurale (ZRR) ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds national France services (FNFS), pour un montant total de 45 000 € pour l'année 2025

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FNFS, un montant de 45 000 € pour l'année 2025, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers de la France Services des Monts d'Azur à Saint-Auban ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_060 : Appel à projet : Prix « Journée nationale de la résilience » quatrième édition

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Les conseillers citoyens du quartier politique de la ville (QPV) Grand Centre de Grasse, ont fait remonter le besoin d'être informés et sensibilisés sur les conduites à tenir en cas de risque incendie. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse par sa compétence « Politique de la Ville » souhaite apporter une réponse, en candidatant à l'appel à projet mené par l'Etat concernant la journée nationale de la résilience – quatrième édition. L'objectif sera de diffuser la culture du risque et de la résilience auprès de l'ensemble des publics de Grasse. Cette action sera menée en partenariat avec la Ville de Grasse, le SDIS 06, G-Addiction et les services compétents de la CAPG.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à répondre à cet appel à projet, à solliciter un financement de 6 000 euros auprès de l'Etat pour un montant total de 8 000 euros et à signer les documents afférents.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à répondre à l'appel à projet « Journée Nationale de la Résilience - quatrième édition » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter un financement de 6000 euros auprès de l'Etat pour un montant total de 8000 euros dans le cadre de cet appel à projet « Journée Nationale de la Résilience » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Décision n°DB2025_061 : Parcelle section AZ n°223 – Piscine Altitude 500 à GRASSE Convention de servitude de canalisation et de passage au profit d'Enedis permettant l'alimentation HTA du projet.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a lancé le projet de restructuration de la piscine Altitude 500 reconnue d'intérêt communautaire. Dans le cadre des travaux

d'alimentation HTA, un poste privé (630 kVa) sera réalisé par la CAPG et trois canalisations seront installées par ENEDIS. Par conséquent, il est nécessaire de formaliser une convention de servitude pour le passage des canalisations, leur exploitation et leur occupation au profit d'ENEDIS.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude affectant la parcelle cadastrée section AZ n°223 sise à Grasse pour la restructuration de la piscine Altitude 500 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention instituant la servitude en tréfonds des réseaux et la servitude de passage et d'accès, dont le projet est ci-joint ;
- **D'AUTORISER** le Président à réitérer ladite convention par acte authentique soit en la forme administrative ou notariée et à la signer, étant entendu que les frais notariés et de publication y afférents restent à la charge de ENEDIS ;
- **D'AUTORISER** l'encaissement de la compensation financière unique et forfaitaire liée à la constitution de ces servitudes et liée à la convention d'occupation ;
- **D'AUTORISER** le Président à accomplir toutes les formalités réglementaires, et à signer tous les actes et documents nécessaires.

Décision n°DB2025_062 : Travaux de réhabilitation d'une bergerie pour la maison de l'alimentation et du développement durable – MADD - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») – Mesure recyclage foncier – « Maison de l'Alimentation et du Développement Durable » à Saint-Vallier-de-Thiey.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») – Mesure recyclage foncier – « Maison de l'Alimentation et du Développement Durable » à Saint-Vallier-de-Thiey, ci-annexé.

Décision n°DB2025_063 : Extension, surélévation et réhabilitation du groupe scolaire du Bayle - Phase 2 – Réfectoire- Commune d'Auribeau-sur-Siagne

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération d'extension, de surélévation et réhabilitation du réfectoire scolaire, la commune d'Auribeau-sur-Siagne souhaite procéder à une augmentation du programme de 304.754.00.€ HT et modifier le plan prévisionnel de financement. Il convient d'établir un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'augmentation de budget de 304 754.00 € HT ;
- **D'ACCEPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **DE DIRE** que la commune procédera aux demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe.

Décision n°DB2025_064 : « Dotation cantonale – travaux 2025 » - Commune de Valderoure

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération « Dotation cantonale – travaux 2025 », la commune de Valderoure a décidé de modifier le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel.

Il convient d'établir un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune la subvention dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés, les bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2025_065 : Chemin rural des Galants – mur de soutènement Commune d'Escagnolles

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la réfection du chemin rural des Galants, après un effondrement partiel du mur surplombant celui-ci lors des intempéries de 2020, la commune d'Escagnolles souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération dont le montant s'élève à 300 000 € H.T.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus pour un montant de 360 000 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions dont la commune est attributaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés, les avenants de transfert des marchés passés par la commune, les bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2025_066 : - Gîte d'Adom- Phase 2 - Commune de Les Mujouls

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la phase 2 de l'opération de réfection du gîte pastoral d'Adom dont la maîtrise d'ouvrage des travaux a été déléguée à la communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient aujourd'hui de modifier le plan de financement pour déposer un dossier auprès de la Région « Nos territoires d'abord – ligne Energies renouvelables » pour le volet photovoltaïque du projet. Il convient d'établir un avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions de la Région dont la commune est attributaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés, les bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2025_067 : Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés par l'Anah, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les projets portent sur un montant total de travaux de 485 833.€ HT subventionné à hauteur de 48 834.€ par la communauté d'agglomération et 15 570 € par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022–2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **48 834,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **15 570,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou

documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;

- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2025_068 : Observatoire Local des Loyers des Alpes-Maritimes (OLL 06) - Renouvellement adhésion et participation financière pour l'année 2025

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est adhérente, depuis 2021, à l'Observatoire Local des Loyers des Alpes-Maritimes (OLL 06) porté et animé par l'ADIL 06. Outil pérenne et neutre d'observation du marché locatif privé, il permet de disposer d'une connaissance fine valorisant les actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Il vient par ailleurs objectiver les règles d'intervention applicables au parc conventionné sur le territoire, au titre de la gestion des aides à l'habitat privé déléguée par l'Anah. Dès lors, il est proposé de renouveler son adhésion pour l'année 2025, en contrepartie d'une participation financière de 5 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'observatoire local des loyers du parc privé porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une participation financière à l'ADIL 06 de 5 000 € au titre de l'observatoire des loyers du parc privé pour 2025 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 au chapitre 011, nature 6281 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente décision.

Décision n°DB2025_069 : Demande de subvention pour l'achat d'un panoramique dentaire – Lutte contre la désertification médicale

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Maison Médicale située à Valderoure permet d'organiser une offre de soin pluridisciplinaire de qualité et de proximité dans un contexte de lutte contre la désertification médicale en zone rurale.

Or, le panoramique dentaire de la Maison Médicale est actuellement hors-service et non réparable.

Afin de répondre aux besoins sanitaires des habitants du Haut-Pays en matière de santé bucco-dentaire, il est impératif de procéder au renouvellement de l'équipement panoramique dentaire.

La présente délibération a pour objectif de contribuer à l'acquisition de ce matériel nécessaire à la qualité de la prise en charge des patients au sein du cabinet dentaire de la Maison Médicale de Valderoure.

Il convient d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à déposer une demande de subvention de 9 773 € auprès du Département des Alpes-Maritimes.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération d'un montant total de 19 546 € ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement à hauteur de 50 % au département ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_070 : Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade. Avenant n°3 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade.

Avenant n°3 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3, joint en annexe, au marché n°2021/29.1 relatif à la conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse (lot 1) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°2021/29.1.

Décision n°DB2025_071 : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes, pour des actions de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse souhaite mener à bien des projets pour des actions de soutien à la parentalité éligible aux subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre des thématiques portées par la convention territoriale globale.

Il est proposé d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à déposer une demande de subvention de 3 000€ à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales du 06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- Préparation du conseil communautaire ;
- Présentation de l'événement courir en rose par Monsieur le Président ;
- Discussions sur le futur calendrier des instances communautaires en rapport avec les élections municipales.
- Présentation du rapport d'activité GRDF pour les communes desservies en gaz de la CAPG
- Questions diverses

Fin de la séance à 16h00

Fait à Grasse, le 11 septembre 2025


Le Président
Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

